

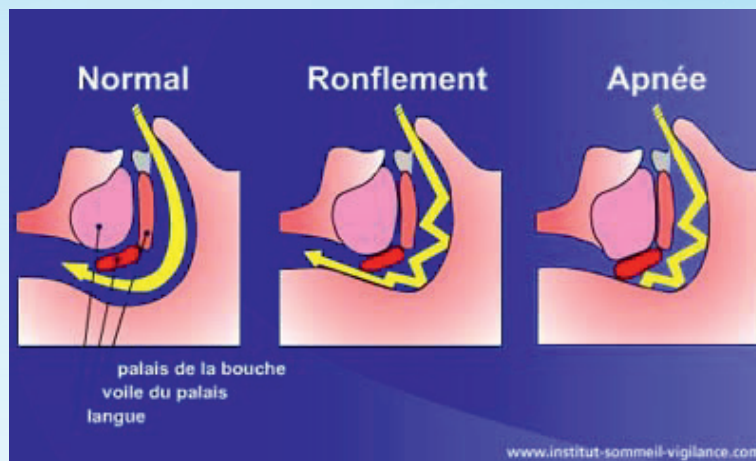
# Apnées du sommeil

Le traitement de référence est l'appareil **par Pression Positive Continue (PPC)**.

Celle-ci est indiquée pour les apnéiques ayant un Indice d'apnées du sommeil IAH > 30 ou d'un IAH compris entre 15 et 30 avec la survenue d'au moins 10 micro-éveils par heure de sommeil.

Cette technique consiste à appliquer une **pression positive au niveau des voies aériennes supérieures**, par l'intermédiaire d'un masque relié à une source de pression (PPC).

Cette pression maintient les voies aériennes ouvertes, ce qui permet de supprimer les apnées.



## • Contexte réglementaire

En France, les caisses d'assurances maladie prennent en charge à 60% les patients atteints d'un SAS sévère se plaignant d'hyper somnolence et d'au moins trois des signes suivants : ronflements, nycturie, céphalées matinales, troubles de la libido, hypertension artérielle (liste non exhaustive).

Toutes prescription initiale de PPC ou son renouvellement doit se faire par un spécialiste. Nécessite, après un temps d'adoption, une utilisation régulière (au moins 4 h/unit en moyenne) pour une bonne efficacité du traitement.

### Dans cette fiche

- Définition
- Contexte réglementaire